

CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES A TITRE ACCESSOIRE

(dans le cadre de l'organisation des concours et examens professionnels – décret n°2007-658 modifié du 2 mai 2007)

Je soussigné(e),(Prénom,NOM)					
Employé en qualité de :					
Grade :					
Service d'Affectation					
Situation administrative : ☐ titulaire ☐ stagiaire ☐ non titulaire					
sollicite l'autorisation d'exercer, sous réserve des nécessités de service, une activité publique accessoire conformément à la réglementation en vigueur en matière de cumuls d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat et dans les conditions fixées par le décret susnommé, auprès de :					
Dénomination de l'employeur :					
Adresse :					
Code postal :	Ville :				
Pour : Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-De-France situé au 15 rue Boileau à VERSAILLES.					
Pour la période du :					
□au					
La présente demande d'autorisation de cumul n'est valable que pour la période indiquée ci- dessus.					
L'autorisation doit être demandée avant le début de l'activité.					
Fait le :					
Signature de l'agent	Nom et qualité de l'autorité ayant pouvoir de nomination	Cachet et signature			



CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

RECAPITULATIF DES CONDITIONS DE REMUNERATION

	Concours de catégorie C	Concours de catégorie B	Concours de catégorie A
Corrections de copies	4.30 € la copie	4,99 € la copie	6,58 € la copie
Epreuves Orales	21,20 € de l'heure	26,48 € de l'heure	41,91 € de l'heure

Travaux pédagogiques	Tarif unique : 28,90 € de l'heure (réunions de jury, conceptions de sujets avec corrections, tests)	
Surveillance	Tarif unique : 9,88 € de l'heure	

FILIERE ARTISTIQUE					
Elèves	Instrumentiste / chanteur (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles)	Danseur / comédien /arts plastiques		Instrumentiste / chanteur (3 ^{ème} cycle et au-delà)	
	18,60 € la demi-journée	27,90 € la demi-journée		37,05 € la demi-journée	
	Membre ensembles instrumentaux et vocaux (3 ^{ème} cycle et au-delà)		Membre ensembles instrumentaux et vocaux (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles)		
	74,24 € la demi-journée		37,05 € la demi-journée		

Accompagnateur Tarif unique : 81,71	€ la demi-journée
-------------------------------------	-------------------

Le remboursement des frais kilométriques s'effectue selon les tarifs du décret 56-585 modifié du 12 juin 1956 sur la base du chemin le plus court.

Valeur au 1^{er} janvier 2018